L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 1er DECEMRE 1880.

Spectacles, Bals, &c.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

JEUDI SOIR, 2 DECEMBRE 1880
Quinzième Soirée de Souscription.

LES HUGUENOTS.

Grand Opéra en 5 acts.
Paroles de E. Scribe. Musique de Meyerbeer.

Raoul..........MM. TOURNIÉ
Nevers..........UTTO
Marcel..........JOURDAN
St-Bris..........FEITLINGER
Maurevert..........MUSSY
Tavannes..........ESCALA
Cossé..........GENIN
Un Crieur..........ROSSI
Thore..........ROBERT
Méru..........VIC
De Retz..........CORRIVEAU
Valentine..........Milles DELPRATO
Marguerite..........N. LABLACHE
Urbain..........PILLARD

Dans le 1er Acte—Les Baigneuses, par le Corps de Ballet.
Dans le 3me Acte—Grand pas des Bohémiens, par Mlles HENNACART, LA BELLA, GOSSI et le Corps de Ballet.
Les Ballets sous la direction de M. Mailler.
CHEF D'ORCHESTRE..........M. MOMAS.

VENDREDI, 3 DECEMBRE.

SOIRÉE EXTRA.

SI J'ETAIS ROI.

31 nov—

Jardin de Wenger

[illegible] rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de MLLE KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINEE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—6m

TAILLEURS.

JOS. BRANDNER,

Marchand-Tailleur.
34..........RUE BOURBON..........34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
26oct—3m

A. F. WEBER,

LE TAILLEUR FASHIONABLE bien connu,
A transféré son magasin du No 134 de la rue du Canal au
No 153 de la rue de la Commune, entre St. Charles et Carondelet. 1er oct—3m.

A. GONTHIER,

Marchand-Tailleur, No 19 Passage de la Bourse.

J'ANNONCE respectueusement à mes amis et au public en général que j'ai ouvert un établissement de tailleur à l'adresse ci-dessus et je suis prêt à faire des vêtements sur mesure à des prix excessivement minimes.
Ayant une grande expérience dans la coupe des vêtements, je puis garantir de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs commandes.
Tout ordre sera promptement exécuté.
12 sept—1an A. GONTHIER.

Pensions Restaurants &c.

RESTAURANT VICTOR.

31..........RUE BOURBON..........31
ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.
Grande réduction sur le prix des vins.
Champagne des meilleurs crûs, 3 piastres la bouteille.
[illegible] PAPE CLÉMENT..........$2
[illegible] KEREWAN..........$2
Réduction proportionnelle dans les prix des [illegible] marques.
31 oct—3m

PENSION PRIVEE,
123..........RUE ROYALE..........123
Entre St-Louis et Toulouse, Nlle-Orléans.
MADAME TRAPOLIN prévient sa nombreuse clientèle ainsi que les voyageurs, que [illegible] faire de sa maison une [illegible] de la ville, autant par [illegible] appartements que par le service [illegible] voyageurs désirant trouver un [illegible] manquer de visiter cet [illegible] trouve au centre du com[merce] [illegible] personnes de la [illegible]
31 sept— au 22 déc.

[illegible] spécial.—Transfert.

[illegible] Restaurant

[illegible] au No 182 de la rue du Canal, [illegible] du Théatre du Grand Opéra, où [illegible] propriétaire, sera heureux [illegible] voir ses vieux amis et tous les visiteurs.
6 nov—1m

E. J. HART & CO.,

Importateurs et seuls agents des

VINS de Champagne de Bouché fils & Co;
EAUX DE VIE de Cognac de J. Robin & Co.
VINS Château Brun, Château de Germanville.
Véritables EAUX DE VICHY de la Compagnie Fermière.
Rue Tchoupitoulas Nos 73, 75, 77, 79
Ont en magasin et offrent à livrer par navires Alma, Secunda Emilie, etc, etc.:
Vins Margaux, Côtes de Bourg, Floirac, Paul Clermont & Co.
Sardines à l'huile, avec et sans arêtes,
Eaux de Vie, Cerises, Fruits assortis, Liqueurs, Petits pois, Champignons, Olives, Moutarde, Champagnes, Max'mum, Napoléon, Tisane.
Vins rouges et blancs, de qualités très appréciées, de S. Lachman & Co., Californie.
17nov—D.Me.V

CHAMPAGNE DELMONICO.

En Bouteilles, Demi et Quart,
—DE LA—
Maison Delbeck & Cie, de Reims,
M. E. LAMONTAGNE,
53 Beaver St., New-York,
Agent pour les Etats du Nord
M. A. NADAL
42 Decatur St, New Orleans
Agent pour les Etats du Sud
2juin—6mMeVD

FRED. N. THAYER.

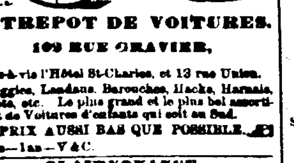

ENTREPOT DE VOITURES.
109 RUE GRAVIER,
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.
Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.
PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.
ain—1an—V&C.

CLAIRVOYANCE.
CLAIRVOYANCE et seconde vue mises au service du public pour la découverte de mystères cachés, d'amis absents, de biens volés ou perdus, pour la pacification des troubles de famille et la réunion d'amis longtemps séparés. Si on ne donne toute la satisfaction désirable, on ne se fait pas payer. S'adresser de 9 h. du matin à 9 h. du soir, au No 157 rue Carondelet.
21 nov—1m

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,
De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la
[illegible] de la N.-Orléans

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Engagement limité — Huit soirées et deux matinées—commençant
DIMANCHE, 28 NOVEMBRE,
Amusements des jours de fête.
La grande troupe de pantomime de

HUMPTY DUMPTY

DE ABBEY ET
TYROLEAN WARBLERS.

La troupe de Pantomime la plus complète qui ait jamais voyagé. Grande Arlequinade Double. Robert Fraser et James S. Maffitt, Paillasses. Julian Martinetti et J. Léon, Pantalon. La célèbre famille Martinetti (anciennement des Rave's) Julian Martinetti, Albert Martinetti, Pauline Martinetti et Belle Gabrielle dans ses Poses et ses exercices de Gymnase. Valjean, le Jongleur Egyptien, dans ses merveilleux tours d'oiseaux et de jonglerie. Rajades, le Royal Staircase Band, sur des Echasses. (Dix personnes).
La véritable Bande de Tyrolean Warblers, (quatre femmes et deux hommes) venus spécialement en ce pays pour cette Organisation, dans leur Mountain Warblings et leurs actes sur des Instruments.
La magnifique mise en scène et les tours nouveaux, la grande scène de Transformation et autres nouveautés préparées pour le Booth's Theatre, de New York, pour cet engagement, ont été expédiés directement pour la Nlle-Orléans.
Lundi, 6 décembre—Pour six soirées et deux matinées—Compagnie Théatrale de Madison Square dans le grand drame de l'époque
HAZEL KIRKE.
28 nov—

PIANOS.

En choisissant un instrument pour votre famille, soyez certain de vous en procurer un qui résistera au climat et qui, en outre, réunira tous les avantages et vous donnera parfaite satisfaction. Cherchez aussi à acheter à aussi bas prix que possible le meilleur instrument qui se puisse trouver. Arriver à combiner toutes ces conditions est chose simple: Achetez d'une maison dont la réputation est établie, dont la garantie a de la valeur et où en tout temps on trouve les pianos les plus célèbres.
Le Grunewald Hall est connu dans tout le pays comme le premier magasin de musique, le Quartier-Général des plus beaux pianos et orgues fabriqués du monde et aussi, ayant la réputation de vendre aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles. N'hésitez pas à vous y rendre; les immenses entrepôts sont remplis de pianos de tous genres des célèbres fabriques Steinway, Knabe, Weber, Fischer et des vieux favoris, les pianos renommés dans le monde entier,

Pleyel, Wolff & Co.,

DE PARIS,

connus ici depuis plus de cinquante ans et n'ayant pas de supérieurs pour leurs sons brillants nobles, leur élasticité de touche, et d'action, leur durée sans rivale dans notre climat. Les nouveaux genres qui viennent d'être reçus, sont dans des cadres en fer, une excellente amélioration à leur nombreuses qualités musicales et mécaniques. Prix plus réduits et conditions plus faciles que jamais. Soyez sûr de vous adresser à moi quand vous aurez besoin d'un bon piano et d'un bon orgue. Pleine satisfaction garantie. Vieux pianos achetés ou pris en échange de neufs. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,

GRUNEWALL HALL,
Nos 14 à 22 RUE BARONNE.
19sept—

GRAND DEPOT DE TAPIS

ET DE

TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,

100 RUE DU CANAL.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures	Toiles-cirées au glaises et américaines, Linoleum anglais et américain. Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin, Cretonnes français, et anglaises, Soies crues et jutes. Tentures, Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres.	Axminster, Moquette et velours. Corps, Bruxelles, et tapisserie do, tapis Ingrain et 3 plis.

Corniches et Corniches à tringles, derniers genres de franges à boules.

Dessous de tables anglais et américains de toutes les grandeurs	Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genres pour tapissiers.
21sept—6m

Importation Directe.

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

INFORMENT respectueusement leurs clients et le public en général, qu'ils viennent de recevoir de Paris, par les vapeurs Teutonia et Montreal, un assortiment vaste et varié de nouveautés en lainages de fantaisie et étoffes à robes en laine et en soie, telles que:
Cachemires brochés,
Etoffes de fantaisie à carreaux,
Draps de poil de chameau,
Costumes brodés français,
—AUSSI—
Leurs importations d'automne ordinaires de Manteaux de draps français, Cachemires et Dolmans de Tunis.
—Ainsi que—
les dernières nouveautés parisiennes en Satins de Lyon, Satins soleil et Satins Merveilleux, Manteaux et Dolmans.
7nov—

Notre nouveau stock de marchandises sèches d'Hiver, en ROBES ET NOTIONS DE FONDS, n'a jamais été aussi grand ni aussi complet que cette saison.
En marchandises de fonds, assortiments complets aux chiffres les plus bas. Robes et marchandises de fantaisie — Importées des premières maisons du monde. Notions; un meilleur assortiment ne saurait se trouver ici. La lingerie de dessous pour dames a un département spécial. On y trouve les plus jolis modèles et les plus belles marchandises à 15 pour cent meilleurs marché que les articles faits ici. Tapis américains et importés en grande variété à plus bas prix que dans les maisons qui en font une spécialité. Ces articles ont été achetés par M. B. Croner, des plus célèbres maisons du Nord et d'Europe. Nous garantissons tout ce que nous vendons. Les ordres sont promptement remplis et le travail est bien exécuté.

B. & W. CRONER & CO,

Coin des rues Canal et Bourbon.
31 oct—1 m

Le plus vaste Assortiment

AU SUD DE NEW-YORK.
MOQUETTES. BRUXELLES. INGRAINS.
TOUS LES DERNIERS GENRES, AVEC ET SANS BORDURES.
Rideaux de Dentelle et Stores de fenêtres, articles de tapisserie en grande variété.

A. Brousseau's Son,

17 RUE DE CHARTRES.
Prix convenable à tout le monde.
10oct—

JOHN R. LEGIER,

Notaire,
No 79 Passage de la Bourse,
Entre les rues Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
1er août—6m DMerV

THE GREAT SAUCE

OF THE WORLD.
Lea & Perrins
Signature is on every bottle of GENUINE
WORCESTERSHIRE SAUCE.
Imparts the most delicious taste and zest to

EXTRACT of a LETTER from a MEDICAL GENTLEMAN at Madras to his brother at WORCESTER, May, 1851.
"Tell LEA & PERRINS that their sauce is highly esteemed in India, and is, in my opinion, the most palatable, as well as the most wholesome sauce that is made."

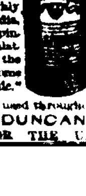

SOUPS, GRAVIES, FISH, HOT & COLD MEATS, GAME, &c.

Sold and used throughout the world.
JOHN DUNCAN'S SONS,
AGENTS FOR THE UNITED STATES.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 14 DECEMBRE 1880,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,
—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—FERA AU—

Grand Opera House,

A
LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.
—LE—
MARDI, 14 DECEMBRE 1880,

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE M,

UN GROS LOT DE..........$100,000
UN GROS LOT DE..........50,000
UN GROS LOT DE..........20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
MARDI, 14 DECEMBRE 1880,

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $100,000		$100,000
1 .. .. de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..........20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..........10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..........7,500

11,279 Lots s'élevant à..........$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nlle-Orléans (Lne.)

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de MARDI, 14 Décembre 1880,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour être doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.
N. B.—Toutes les correspondances doivent être faites avec M. A. Dauphin comme ci-dessus. Dans tous les cas les BILLETS mêmes sont envoyés, mais jamais des circulaires offrant des certificats ou autre chose à la place. Tout individu proposant ou offrant quoique ce soit par circulaire ou autrement, à son compte, [illegible]

Dentistes.

Dr. F. SAHUQUE & SON,

DENTISTES,
59..........Bourbon..........59
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièce; aurification et plombage, de $1 à $5 par dent, suivant la carie.
4 mars—1an.D.Mer.V

Dr E. BURGUNDER, Dentiste,

255..........Chartres..........255
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts, pièces aurification et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,

180 - - - Esplanade - - - 180
Près Remparts.
31mai—1an D Ma J

Le Dr J. A. DeHART,
Dentiste—151 Canal à côté du magasin de dry goods de D. H. Holmes.
A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public qu'il vient d'améliorer le local qu'il occupe. Ses salles d'opérations et son laboratoire sont maintenant beaucoup plus vastes. Il applique tous les perfectionnements introduits récemment dans son art et à des prix aussi réduits que ceux d'aucun autre dentiste de premier ordre. N. B.—On me trouvera, pendant l'hiver, d'une manière permanente, à l'adresse ci dessus. 23 nov—1an

Pas de Photographies sur la porte.

JAS. S. KNAPP, D. D. S,

15..........RUE BARONNE..........15
PRÈS CANAL.
TRAVAUX D'ORIFICATION, beaux et durables; DENTS MALADES conservées; DENTS mal enchassées mises DROITES; GENCIVES MALADES traitées et guéries; EXTRACTION des DENTS sans souffrance.
DENTS ARTIFICIELLES.
Les meilleures qui se fassent, travaux de dentiste IMPARFAITEMENT exécutés, rendus PARFAITS et SATISFACTION ASSURÉE.
12nov—3m

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

AVIS.
LE Dr GEORGE P. MALONEY informe respectueusement ses nombreux amis et clients qu'il n'a pas de succursale en cette ville, mais qu'ils peuvent le trouver à toute heure à son quartier-général qu'il occupe depuis nombre d'années.
N. B.—Les opérations dentaires de première classe, comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthésiques en usage par la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être agréable aux personnes ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faits en peu de temps, je me sais assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.
Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nlle Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12 sept—

EXCELSIOR.
Dr. J. H. MALONEY, Dentiste,
SALONS: 110 rue du Canal, près St Charles, et coin des rues Joséphine et Camp. Jolies Dents artificielles faites à moitié meilleur marché qu'ailleurs. Orification des dents sans douleur; travail garanti comme excellence; extraction des dents sans souffrance. Consultez vos intérêts en allant examiner les spécimens de son travail et les médailles qu'ils lui ont values. Vieux rateliers acceptés en échange ou comme paiement partiel de neufs. Travail exécuté à très bas prix. Ne vous trompez pas d'adresse.
9sept—1an

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,

190 - - - DAUPHINE - - - 19[0]
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv1880

Charbons! Charbons!

L. G. DESFORGES / H. J. MONTAGNET
Nlle-Orléans / Nlle Orléans,
JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.

Grand Lake Coal

COMPANY,

DESFORGES, MONTAGNET & CO.,

Marchands en gros et en détail de Charbons
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Plantaires, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.
CHARBON en car, pour expédition.
Chantiers: 1er. rue Levée, entre Port et St. Ferdinand. 2me. rue Levée, vis-à-vis la rue Mandeville. 3me. rue Levée, entre Henderson et Robin.
AGENTS POUR LE
BAYOU SARA COAL DEPOT
BUREAU
Coin des rues Gravier et Carondelet
Nlle Orléans, Louisiane.
1er août—6m

Charbon. Charbon.

COAL — PITTSBURG — pour usage de famille.
CANNEL DE LA VIRGINIE—pour usage de famille.
ANTHRACITE—en gros morceaux pour fonderie.
ANTHRACITE—en petits morceaux pour restaurants et familles
ANTHRACITE—en morceaux pour brûler dans des poêles.
ANTHRACITE—en morceaux (chesnuts) pour brûler dans des poêles.
Le tout vendu aux plus bas prix du marché par
W. G. COYLE & CO.,
27 oct—1m 33 rue Carondelet.

Taxes de ville arriérées avant le 1er janvier 1881.
L'ATTENTION DU CONTRIBUABLE qui doit à la ville des taxes arriérées avant le 1er Janvier 1879, est appelée sur l'art. le 1 des ordonnances diverses de la Constitution qui porte:
"Dans le cas où le principal de ladite taxe n'est pas payé vers le 1er janvier 1881, l'intérêt, les pénalités, le coût, les honoraires et les frais précédemment supprimés, seront réclamés de nouveau et pèseront sur la propriété sujette à la taxe, et la dite propriété sera alors vendue de la façon prescrite par la loi, et les titres du l'acquéreur seront valides et complets."
Moins de soixante jours sont laissés aux délinquants qui pourront se prévaloir des dispositions de l'article précité.
ALF. H. ISAACSON,
7 novau 31déc Administrateur des Finances.

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.
ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc. Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
9mai—1an LEONORA FASS

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie Jean-Marie
Allain Pierre
Ansies F
Allemand Louis
Angammarre Eugène
Arsaroq
Astugue Bernard
Bordes Alexandre, Françoise et Mariette
Barthe Mme Veuve George
Butler Mme Vve
Bessy Charles
Bistes Jean
Brunet Adrien
Bourgeois Marguerite
Bonneville Marcelin
Bochud Jules Gustave
Bordelay Joseph
Bettinger Mr
Bourrier Mme Vve
Corvaisier Joseph
Courtiade Eugène
Chiapella A
Chauveau Louis
Castagnon Paul
Caucier Alexandre
Colladant Jacques
Cossetrat-Salat Pierre
Chatelain Mme, née Catherine Jardin
Cassabon Mme Vve
Clouet Ernest
Deron Luc Thérèse Henri
Dorphier J V
Dupouset Marie
Carmoure Joseph François
Dufant J
Dellery Claudius
Danolol Mme
Dornier Jules Victor
Frarier Jean Michel
Fischard Emile
Forstall's Sons
Fage Louis
Flesch Mme Charles
Fabelier Mme Vve
Ferran Jean
Galinier Mr
Godin Charles
Guette Mr
Guiraud Mme Vve Joseph
Herbert Louis
Hory Martin
Harent Pierre Jacques Delphin
Iffrig Mme
Jarrist François
Juven Eugène
Krepper Michel
Lacroix Pierre Paul
Leblanc Auguste
Labanaat Mathieu
Legros Mr
Lorange Alphonse
Lévicinte Félix
Le Vendre ou Le Veindre Jean Mathurin
Lefevre Mr
Lancelot Mme Jean Marie
Lefevre P
Laurent Germain et Emile
Le Stum Yves Marie
Lacase Jean
Lahitte Mme Vve
Lefevre Désiré
Lavery Francisque
Lussan Dominique
Muller William
Marillier
Marcel Joseph
Magnier Joseph
Maure Louis
Moirand Mme de
Meyniel Jean
Maistre Pierre
Narbot Jean Marie
Ostallier Charles
Péres Dominique
Poivet André
Picart Mme Vve, née Louise Parlot
Penat Pierre
Preisach Albert
Poloain Victor François Jean
Péré Adolphe
Porpant Ernest Michel
Poiresa Philippe Ernest
Rocques Jean Baptiste
Rougeau Ambroise
Rousseau Louis
Rougoudre Auguste
Rolland Edouard
Schmutz Mr
Sarrat Mme Vve Célestine
Sassin Mr
Tristant Mr

Les Procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,
Le 9 octobre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE
7 oct—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Mme N. V. Mieton vs. Robert L. Belden
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 171.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 4 janvier 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Roman, Prieur et St-Philippe, mesurant à peu près 28 pieds de face à la rue Dumaine, sur environ 180 pieds, plus ou moins, de profondeur, le tout connu sous le numéro municipal 280 rue Dumaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1déc—1 8 15 22 29 jan4

George J. Friedricks vs. Valentine Leithman.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1036.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Quatre certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville (ci devant ville de Jefferson, paroisse Jefferson, en cet Etat), désignés par les numéros un et deux, vingt-cinq et vingt-six du carré d'ilet numéro sept, borné par les rues Magasin, Camp, Bellecastle et Dufossat. Les terrains Nos un et deux mesurent chacun, trente pieds de face rue des Magasins, sur cent-cinq de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain No un formant l'angle des rues Magasins et Bellecastle, et les terrains vingt-cinq et vingt six ont chacun, trente-un pieds de face rue Bellecastle sur cent-cinquante de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages y appartenant. Cette propriété étant la même que le défendeur ici acquit par achat de Charles Briggs, par acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ci-devant notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23nov—23 30 déc7 14 21 24

Gustave Kreihs vs. Mme veuve Catherine Weitzel et al.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1061.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme numéro cinq de l'ilet sept cent quarante quatre, borné par les rues Espagne, Claiborne, Prosper ou Derbigny et l'avenue Washington, mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent trente-cinq pieds entre lignes parallèles, acquis le 3 décembre 1849 par acte pardevant Bienvenu, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 nov—16,23,30—déc 7,14,18

J. L. Nevers vs C. Carlos.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 948.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Force, Nouveau St-Bernard, Liberté, Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, dans l'ilet No 48. Les lot: Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Force sur une profondeur de 100 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Force et Nouvelle Orléans. Le lot No 4 mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Force, sur une profondeur de 100 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 3, 101 pieds, 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du côté de la rue St Bernard, 47 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond. Le lot No 5 mesure 20 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle-Orléans, 137 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Force, 191 pieds 5 pouces 3 lignes sur l'autre ligne et 124 pieds 11 pouces sur la ligne du fond, selon un plan fait par A. de Armas en date du 10 mars 1875, déposé à l'étude de T. Buisson, notaire.
Acquise par le défendeur dans cette affaire par achat de la succession John Youenes par acte passé pardevant T. Buisson, notaire, dans cette ville le 7 octobre 1875, qui se trouve enregistré dans le livre 108, folio 24.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2nov—2 9 16 23 30—déc 4

Elmore Dufour, agent vs Julius Hehler.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 1227—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Vingt-et-un terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et dans le carré borné par l'Avenue Hagan et les rues Conti, Bienville et Rendon, désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt-cinq, vingt deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six et mesurant comme suit, à savoir:
1. Les terrains Nos 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, chacun, trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent deux pieds quatre pouces et sept lignes, les terrains Nos 11, 12 et 13, chacun, trente deux pieds de face à l'Avenue Hagan, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante-trois pieds onze pouces et cinq lignes, les terrains Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 chacun, 30 pieds neuf pouces et cinq lignes de face rue Rendon, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent deux pieds quatre pouces et sept lignes et les terrains Nos 24, 25 et 26, chacun, trente deux pieds de face rue Rendon sur une profondeur entre lignes parallèles, de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes.
2. Et dix terrains situés dans le dit Deuxième District et formant le carré entier borné par l'Avenue Hagan et les rues Promenade Carondelet, Conti et Rendon, le dit carré mesure selon un plan de P. A. D'Hémécourt, en date du 23 mars, 1876, soixante neuf pieds onze pouces et trois lignes de face sur l'Avenue Hagan quatre vingt dix pieds, huit pouces et une ligne de face rue Rendon, trois cent huit pieds onze pouces et trois lignes de face rue Promenade Carondelet et trois cent sept pieds, onze pouces et deux lignes de face rue Conti.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov.—23, 30, déc. 7, 14, 21 et 24.

John L. Sterry vs. Thomas Ward.
ANCIENNE TROISIÈME COUR DE DISTRICT, pour la Paroisse d'Orléans—No 23,708—maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1023—En vertu d'un writ de saisie et vente au Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 4 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le faubourg Lafayette, dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot soixante dix neuf, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, Fulton, Soraparu et Philip, selon le plan de Hugh Grant, anciennement voyer de la ville de Lafayette en date du 2 février 1844 et déposé dans les archives de L. J. Lenn, anciennement notaire dans la Paroisse Jefferson en cet Etat, le dit lot de terre mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles (au pied américain) conformément au dit plan.
Etant la même propriété acquise par le défendeur, dans l'affaire ci dessus par achat de Henry C. Thompson selon acte passé par devant Hugh Madden, anciennement notaire dans cette ville en date du 1er février 1866.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2 nov—2, 9, 16, 23, 30—déc 4.

James P. Godefroy vs. Félicia Mouton
ANCIENNE QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 45,756, transféré maintenant à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 21 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en briques à deux étages, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Rempart, Esplanade et Bourgogne, mesurant plus ou moins trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Quartier, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds et deux pouces.
Etant la même propriété acquise par la dite Félicia Mouton, par achat de Samuel Depas, par acte pardevant O. DeArmas, notaire en cette ville, en date du 29 décembre 1871, enregistré dans le livre 102, fol. 44 du bureau de transfert de cette ville.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 nov—19, 26, déc 3, 10, 17, 21.

Madame Eliza C. Tracy vs. Lazarus Tische.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 800—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 14 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomene (anciennement Edward), Annonciation, Terpsichore et Constance, désigné comme lot numéro vingt-neuf de l'ilet numéro vingt-neuf, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, voyer, en date du 2 janvier 1833, déposé comme plan numéro cinq, en l'étude de Jules Mossy, notaire.
Le dit lot mesure vingt-sept pieds de face à la rue Melpomene, (anciennement Edward) sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et deux lignes (au pied anglais) acquis par le défendeur dans cette affaire par achat de Mme Joséphine Henderson, femme de John Barkley par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville, en date du 7 Juin 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11nov—11,18,25—2,9,14 déc.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Finlay et Thompson vs. John N. Riley et als.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 936—En vertu d'un writ de fieri facias contre John N. Riley à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, 31 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 37, borné par les Avenues Verret et Atlantique et les rues Lapeyrouse et Socrate, les dits lots mesurant 51 pieds 7" de face à l'Avenue Atlantique, sur une profondeur et façade à la rue Lapeyrouse de 123 pieds 8" plus ou moins, ayant été acquis par le défendeur par acte pardevant A. Hero Jr. notaire, en date du 3 août 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 nov. 30—déc. 7, 14, 21, 28, 31.

Emile Bonny vs. Edgar Hincks.
ANCIENNE CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9133, maintenant transféré à la Cour Civile de District, No 1328—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, 22 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Douane, Royale, Bourbon et Bienville, et mesurant vingt cinq pieds six pouces, mesure américaine de face à la dite rue Douane, sur cent six pieds, au pied français de profondeur.
La propriété ci dessus décrite fut acquise du défendeur par achat de Mme Theclide Le Carpentier, veuve de feu Alonzo Morphy et Paul Morphy, Mlle Helena Morphy, Edward Morphy et Mme Malvina Morphy, femme de John D. Sybrandt, les seuls héritiers selon la loi du défunt Alonzo Morphy, comme il est démontré dans un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour de décembre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 nov—20, 27,—déc. 4, 11, 18, 22.

Mary W. Henderson vs John Salisbury
ANCIENNE TROISIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,284, maintenant transféré à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1069—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 7 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Camp, Chestnut et Quatrième, le dit lot étant désigné par le No trois de l'ilet numéro soixante dix-sept, formé comme il est ci dessus mentionné. Le dit lot mesure trente pieds six pouces de face à la rue Washington sur une profondeur de cent dix pieds et une ligne ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Acquis par le défendeur du plaignant de l'affaire ci dessus par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 février 1875.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 nov—4 11 18 25—déc 2 7

Jean Baptiste Cier vs. Bernard Yerger.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 857. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 7 décembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désigné par le No Dix de l'ilet borné par les rues Morales ou Chartres, Victoire ou Decatur, Mandeville et Espagne.
Selon un plan dressé par C. A. Hedin architecte et ingénieur civil, en date du 22 avril 1848 et déposé à l'étude de Lucien Hermann anciennement notaire en cette ville, le dit lot de terre mesure (au pied américain) selon le dit plan, vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds.
Acquis par le défendeur dans l'affaire ci-dessus de Albinus Yerger ou Yager, selon un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville le 13 août 1878.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4nov—4, 11 18 25—& 7déc

VENTE DE CONSTABLE.

James Jones vs Charles Howald.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 154. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus désignée numérotée je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 6 décembre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir: Deux (2) certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances situées dans le Troisième District de cette ville, désignés comme les lots Nos 4 et 5 de l'ilet No 9, qui est compris entre les rues St. Claude, anciennement Bons Enfants, Presse, Marais, anciennement Morales et St. Ferdinand, d'après un plan de L. H. Pilié le lot No 5 formant le coin des rues St Claude et Presse, les dits lots mesurant chacun 24 pieds de face à la rue St Claude sur 100 pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET.
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans. 4 nov—11, 18, 25, 6 déc

J. J. Foley Mme Ellen Martin, subrogée, vs Paul Avrille et Lavinski Avrille.
PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans, No 70—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville Vendredi, le 24 décembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir.
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Derbigny et Roman, le dit et mesure 23 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade de 49 pieds à la rue Laharpe, selon un plan dressé par Arthur De Armas et annexé à un acte passé le 17 Juillet 1879, pardevant R. J. Kerr, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
23nov—30 7 14 21 24déc Constable.

B. Saloy vs. Octave Foy.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS. No 415—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 130 rue Marais, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 11 décembre 1880, à 11 heures du matin
Un lot de meubles et divers effets mobiliers.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
30nov—30 déc 6 11

R. M. et R. J. Montgomery vs A. L. Gerrain.
PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 515—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon E. K. Skinner juge de la Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans je procéderai à la vente à l'encan dans mon entrepôt, coin Toledano et Tchoupitoulas, JEUDI, 2 Décembre, 1880 à midi, des propriétés suivantes, à savoir:
Un lot de meuble, selon un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
21 nov—21, 27, déc. 2. Constable.

James W. Kennedy vs. Edward Joseph—No 312.
James W. Kennedy vs. Mme Fitcher—No 313.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 101 rue St Louis, entre celles Bourbon et Dauphine, Deuxième District de cette ville, MARDI, le 7 décembre 1880, à 11 heures du matin:
Deux lots de meubles et divers objets mobiliers.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
25nov—25, 30—7déc.

REUNION DE CREANCIERS.

Daniel Ramelli vs Ses Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 1117—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du demandeur sont convoqués pardevant Octave Morel, notaire, à son bureau No 5 rue Carondelet, le cinquième jour de janvier 1881 à midi à l'effet de délibérer sur la demande d'atermoiement et du décider si elle sera accordée; que J. A. Nixon Jr., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre la personne et les biens du dit demandeur soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1880.
Signé: HENRI L. LAZARUS juge.
Pour copie conforme:
H. MIESTER, greffier.
30nov—30, déc. 14. 29.

JULES MANAUD,

Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 244 1/2 rue Poydras, coin Rempart
A vendre au détail:
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à	$1 00
Californie Zinfandel No 1	80
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hock	75

Vin pour famille à $2,50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angelica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.
26 juin—1 an.

Fabricants de sucre et Brasseurs.

1851..........BONNABEL..........1880

BI-SULFITE DE CHAUX

VINGT-NEUF ANNÉES consécutives de succès ont établi sans conteste la supériorité du Bi-Sulfite de Chaux de Bonnabel sur tous les antiseptiques et agents de défécation et de décoloration qui aient jamais été employés dans le traitement des JUS DE CANNE. Tous les brasseurs du nord et de l'ouest font également usage du bi-sulfite.
Demandez les circulaires accompagnées de renseignements à
H. BONNABEL.
5oct—2m 27 rue North-Peters

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée dans le Deuxième District.
Rue St-Philippe, entre Roman et Derbigny.
Succession de Marie Antoinette Freyd, No 251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—VENDREDI, 31 décembre 1880, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu et conformément à un décret de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 novembre 1880, la propriété ci-après décrite, à savoir
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 1 de l'ilet K, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Roman; ledit lot de terre mesure 31 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces et 3 lignes, selon un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, notaire, le 10 mars 1837, la dite propriété a été achetée par la défunte Marie Antoinette Freyd par acte passé le 29 octobre 1840 pardevant Joseph Cuvillier, notaire.
Conditions—Comptant—Les taxes dues et exigibles en 1881 seront payées par l'acquéreur en plus du prix d'adjudication. L'acquéreur sera en outre requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, aux frais de l'acquéreur.
30nov—30 déc 4, 14, 21, 28, 31

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
RÉSIDENCE ÉLÉGANTE ET CONFORTABLE AVEC BEAUX TERRAINS, COIN DES RUES TROISIÈME ET CHESTNUT,
Dans un voisinage charmant.
Succession de Mme Mary Ann Marshall, veuve de Hanson B. Creasy, décédée.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Dossier No 14. Pour un partage.
A LONGS TERMES. A L'ENCAN.
PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 4 décembre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er novembre 1880, Dossier No 14, pour le compte de la succession de Mme Mary Ann Marshall, épouse de Hanson B. Creasy, décédée, à l'encan, il sera vendu:
UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 88, borné par les rues Troisième, Seconde, Chestnut et Colliseé, (anciennement Plaquemine) étant des parties des lots 1, 2, 3 et 4, mesurant à peu près 86 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Troisième sur une profondeur et façade à la rue Chestnut d'environ 112 pieds 10 pouces, le tout plus ou moins, conformément à un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 23 janvier 1847, et déposé comme le plan No 46 dans le bureau de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, et a été acheté comme suit, à savoir, les dits lots Nos 1 et 2 de Joseph D. Phelps, conformément à un acte pardevant E. C. Lewis, anciennement notaire en cette ville, le 8 décembre 1854, et les dits lots Nos 3 et 4 par achat de Harriet Eugène Levoi, épouse de Philip Fix, conformément à un acte pardevant L. R. Kenny, anciennement notaire, le 16 août 1851.
Les améliorations comprennent une résidence en bois, à deux étages, confortable et recouverte en ardoises, contenant corridor, aile et deux édifices dans le fond, à deux étages, gaz, cuve, etc., Wing Verandah en fer, etc.
Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêts, et toutes les clauses usuelles de garantie du jour de la vente y inclus hypothèque spéciale avec privilège de vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police. Les paiements à crédit devront être divisés en billets au gré des parties intéressées. 10 0/0 du montant de l'enchère devant être payé comptant sur les lieux, pour lier la vente. L'acquéreur assumant en outre de l'enchère les taxes dues et exigibles en 1881.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs
2 nov 7 14, 21, 28, 4 déc

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété à Carrollton faisant face à l'Avenue St-Charles
Successions consolidées de Thomas Clavey et de son épouse, tous deux décédés
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Dossier No 1075.
A des conditions faciles à l'encan.
PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 décembre 1880 à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'honorable A. L. Tissot juge de l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 6 mars 1878, et signé le 11 avril 1878, dossier No 40 069 et d'un ordre supplémentaire ou amendé de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 4 novembre 1880, dossier No 1075, dans l'affaire des successions consolidées de Thomas Clavey et de sa femme tous deux décédés pour effectuer un partage à l'encan, il sera vendu—
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville (anciennement ville de Carrollton) dans l'ilet No 23, borné par l'Avenue Canal, l'Avenue St. Charles, (anciennement rue Première), les rues Short et Hampson, désigné par le lot No 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue St. Charles sur une profondeur de 125 pieds le tout plus ou moins entre lignes parallèles.
Termes et conditions—La moitié comptant sur les lieux et le reste à un an des billets divisés en quatre coupons à la convenance des parties intéressées avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque spéciale avec privilège de vendeur du jour de la vente. Les clauses d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, devant être incluses dans l'hypothèque
Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire aux frais des acquéreurs, en outre des autres taxes dues et exigibles en 1881.
7 Nov.—7, 14, 21, 28 déc. 5 et 11.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lizzie Dooner.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1370—Division —Attendu que Mary Jane Denneny a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Lizzie Dooner, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 nov—27, déc 2, 7.

Succession de John Peter Gaerdner.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 84.—Division "B" Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Desiderius Gaerdner, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 nov—4 8 déc

E. V. Hitch vs ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1435—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William A. Bradley, syndic de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
JAMES T. CLARK, Greffier.
30nov—30 déc4 8

Succession de John F. Randolph.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,447—Division —Attendu que Virginia B. Randolph a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feu John F. Randolph, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
30 nov—4, 8 déc

Succession de Jean Baptiste Cabos.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1312.—Division C—Attendu que Mme Marie Conget, Veuve de J. B. Cabos, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Jean Baptiste Cabos, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
24 nov—24, 28, déc. 3.

Succession de Mr et Mme Jacinto Lobrano.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1332—Division —Attendu que Frank Lobrano, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif pour la succession de feu son père Jacinto Lobrano, et pour des lettres d'administration pour la succession de sa mère décédée intestate, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23, 28—2 déc

Succession de Gustavus Schmidt.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1336. Division "A." Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Félix O. Schmidt, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte, et que ledit administrateur soit déchargé.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
23 nov—23, 28—2déc.

Succession de Michael Kilbride.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1419—Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Honora Kilbride, tutrice administrant dans la succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 nov—déc 2, 7.

Succession de Mary Ann Dunn.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 770 Division — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Rév. Thomas J. Kenny, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
27 nov—27,—2,7déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE DE SYNDIC.
Morceau de terre de valeur dans la paroisse de Vermillion.
Thos. S. Johnson vs. ses Créanciers.
PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 56 rue Royale — MARDI, 4 janvier 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane en cette ville, il sera vendu en vertu d'un ordre émis par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 19 octobre 1880—
Un certain morceau de terre formant une partie de l'actif de la dite faillite, situé dans la paroisse de Vermillion, Etat de la Louisiane, connu comme les lots "Un," "Deux," "Trois," "Quatre," "Cinq," "Six," "Sept" et "Huit," contenant Trois Cent Vingt Deux 96/100 Arpents, étant le No 1/2 de Section 21, T 12, S. R. 2 Est étant la même propriété acquise par le dit insolvable Thos. S. Johnson de John A. Brookshier et Zantia Brookshier, sa femme, conformément à un acte de vente pardevant Leo Perret, Recorder de la dite paroisse, le 20 avril 1877.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant A. Abat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1 déc—11, 18, 24, 31 déc, 4 janv

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Magasin de valeur en briques dans le Deuxième District,
No 144 rue de Chartres, entre Toulouse et Jefferson.
Succession de Barbara Nusbaum, épouse décédée de Fridolin Dinkel, No 375, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—LUNDI, 27 décembre 1880, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1880, la propriété ci après décrite:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4, dans le carré compris entre les rues Chartres, Vieille Levée ou Decatur, Toulouse et Jefferson, sur un plan de Trastour, daté du 7 janvier 1841, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci devant notaire.
Le dit terrain mesure au pied anglais, 16 pieds 3 pouces de face rue de Chartres sur 43 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue Toulouse, 42 pieds 11 1/2 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 18 pieds 2 pouces sur la ligne de derrière, parallèle à la rue de Chartres avec l'usage en commun de quatre autres propriétés adjacentes, d'une allée s'ouvrant sur la rue Toulouse, et s'étendant de façon à former la ligne de division entre chaque propriété. Les améliorations comprennent ce magasin de valeur en briques à deux étages, avec verandah en fer en face, installations de magasin, gaz, waterworks dans la bâtisse, etc, et porte le No 144, rue de Chartres. Etant la même propriété acquise par le dit Fridolin Dinkel de Ramon Vivera, par acte exécuté le 22 juin 1866, pardevant O. Drouet, alors notaire en cette ville.
Conditions: Un demi comptant, le reste à un crédit d'un an avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente, en un billet garantie par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, l'acquéreur devant payer les honoraires de l'avocat au taux de 5 0/0 sur le montant de la réclamation en cas de procédures judiciaires pour le recouvrement de toute partie du prix de la vente, et aussi, assumer le paiement des taxes de la dite propriété, payables en 1881 et aura le droit de payer le prix de la vente en totalité au comptant s'il le juge convenable. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23nov—23 30—7 14, 21, 26déc.

Terrain amélioré dans le Troisième District, dans la rue Union, entre les rues Morales et Urquhart.
Succession de John Pons. No 444, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—LUNDI, 27 décembre 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies et avantages y appartenant. Le dit terrain est situé au nouveau faubourg Marigny, troisième district de cette ville, dans l'ilet No 217 compris entre les rues Morales, Urquhart, Union et Bagatelle, sur le plan primitif dudit nouveau faubourg Marigny, lequel plan est déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme la partie qui est la plus près de la rue Urquhart du dit ilet No 217, il a, au pied français, 30 pieds de face à la rue Union sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Termes et conditions—La moitié comptant, le reste à un an de crédit, en un billet de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, de la date à parfait paiement, la clause pénale de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement du montant du dit billet. Le tout devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra faire assurer les bâtisses, transférer la police d'assurance au porteur du billet et payer toutes les taxes dues sur la propriété et exigibles en 1880. Il devra en outre faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 nov—23 30—déc 7 14, 21, 26

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.
No 151 rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.
Succession de Victor H. Loez, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 88.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear Encanteur—Bureau 46 rue Royale. SAMEDI 18 décembre 1880 à midi sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite, à savoir.
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds, borné du côté droit par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à M Dauzat, du côté gauche par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à M Nagel et dans le fond par la propriété appartenant maintenant ou ayant appartenu à M Bourdin, lequel dit lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connu comme le No 151 de la rue Toulouse, a été acheté par feue Mme Adeline Loez, (née Leruder), la mère décédée avant la défunte, de Simon Dauzat, par acte passé pardevant feu A. E. Bienvenu notaire en cette ville, en date du 23 mars 1859, et le dit Victor H. Loez a acquis la propriété en question par héritage de sa feue mère, dame Adeline Loez dont la succession fut ouverte dans la dite 2me Cour de District, dossier No 39,189.
Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans payable en paiements égaux et représenté par deux billets ou plus comme il sera convenu au moment de la vente, portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses usuelles de non aliénations et honoraires d'avocat. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. J. Castell aux frais de l'acquéreur.
11nov—11, 18, 25 —2 9, 16, 18déc.

Propriétés améliorées dans le Troisième District,
Coin des rues Remparts et Clouet.
Rue Clouet, entre celles Remparts et Bourgogne.
Rue Remparts, entre celles Clouet et Louisa.
Succession de Bernard Wellmeyer.
No 131, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 18 décembre 1880, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane en vertu d'un ordre et d'un décret de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, signé le 10 novembre 1880, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci après décrites, à savoir—
1° Un lot de terre avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Bourgogne, Louisa et Remparts, désigné par la lettre B sur un plan annexé à l'acte de vente de la succession de Mlle Bertrand à H. C. Miller, par acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 novembre 1879. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 135 pieds 9 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, acheté par le défunt de la succession de Mlle Bertrand, par acte pardevant A. J. Lewis, notaire, le 5 novembre 1879.
2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges etc., qui y appartiennent, situés dans le 3me District de cette ville bornés par les rues Remparts, Clouet, Bourgogne et Louisa, désignés par les lettres C, D, E et F, et mesurant comme suit: le lot C mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 94 pieds, le lot D mesure 30 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 94 pieds, le lot E mesure 35 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 94 pieds et de face à la rue Remparts et forme l'encoignure des rues Clouet et Remparts; le lot F mesure 41 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Remparts sur une profondeur de 95 pieds.
Les quatre lots de terre ci-dessus sont une subdivision de trois lots de terre désignés par les numéros 5, 6 et 7, qui ont été achetés par le défunt comme suit: le lot 5, à une vente faite par le shérif de cette ville le 24 février 1872 enregistré dans le livre 101, fol. 263, dans le bureau des transferts et dans le bureau de l'annotateur, livre Q, folios 241, 246, en vertu d'un writ lancé dans l'affaire de A. Rocheroan & Cie, vs. E. Eichelberger, No 3096, Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans. Le terrain No 6 fut acquis en échange avec E. Eichelberger, en vertu d'un acte passé pardevant O. DeArmas, notaire le 30 avril 1867. Le terrain No 7 fut acquis de Mlle Bertrand, par acte passé pardevant O. DeArmas, notaire, le 1er décembre 1865.
3° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville désignés par les lettres G et H dans le carré d'ilot borné par les rues Clouet, Remparts, Louisa et St-Claude, et mesurant comme suit: le terrain G, 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face rue Clouet, sur 92 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur et de face rue des Remparts, ainsi que le magasin avec installations et comptoirs, formant l'angle des rues Remparts et Clouet; le terrain H, 35 pieds 7 pouces de face rue des Remparts, sur 81 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur. Les deux terrains furent acquis par le défunt en question de Hermann Schroeder, par acte passé pardevant B. Philips, notaire, le 26 janvier 1854.
Conditions: 1/3 comptant et le reste à un et deux ans de crédit payable en sommes égales par des billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par le lieu du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant renfermer les clauses usuelles d'assurance, d'honoraires d'avocat etc. etc. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 nov—18, 25, 2, 9, 16, 18 déc

PAR C. E. GIRARDEY.

VENTE SANS RÉSERVE de l'HABITATION "ELISKA" connue autrefois comme l'Habitation AURORA.
UNE HABITATION SUCRIÈRE ET RIZIÈRE de choix dans la paroisse d'Orléans, à environ 4 milles de la ville
Sur la rive droite du fleuve Mississippi
Et
A une très petite distance au-dessous du dépôt et des ateliers du Morgan Great Texas Mail Road, avec une façade considérable sur le fleuve, propre à de grands établissements commerciaux, à des Chantiers de Marine et à des Docks
De grande valeur et d'un avenir assuré. Le terrain est également admirablement approprié pour l'élevage des bestiaux et l'établissement de jardins potagers et d'orangeries.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp — JEUDI, 16 décembre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'enchère publique—
Cette habitation sucrière de très grande valeur connue comme l'Habitation Eliska ou Aurora, située dans la paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ quatre milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans. Cette terre a environ 25 1/2 arpents de face sur le fleuve Mississippi, quatorze desquels situés du côté supérieur, ont une profondeur de 70 arpents, et les autres, une profondeur de 75 arpents—faisant un total d'environ 2300 arpents de superficie de terres à sucre et à riz de la meilleure qualité.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une sucrerie et une purgerie en briques et couvertes en ardoises, à pignons en bois, fournies des appareils d'une machine à vapeur, d'un moulin à sucre [illegible] pan, des chaudières, un grand hangar à [illegible] couvert en ardoises, une étable pour [illegible] mulets, une grange, des cabanes pour [illegible] une forge, un bon débarcadère, un entrepôt [illegible] grande maison de résidence à deux étages, [illegible] agréable avec de grandes galeries et de magnifiques appartements, remise et écurie [illegible] en ardoises, cuisine en bois, ainsi que [illegible] dépendances, une maison très confortable pour l'économe avec galerie et cuisine. Egalement une bonne machine à dessèchement fonctionnant bien et d'autres bâtisses en bois servant à la récolte du riz.
Six cents arpents dans le fond de l'habitation ont été plantés de riz et loués à raison de [illegible] piastres l'arpent équivalant à $3600 par an, le bail de cette partie de la terre expire le 31 décembre 1880.
Il y a environ 200 arpents plantés de [illegible] La plus grande partie de ces cannes [illegible] du plant qui a été mis en terre cette année et dont une partie a été mise en "winrow." Une grande quantité de fèves a été plantée et recouverte pour fumer la terre. Il y a un verger d'environ 800 jeunes orangers, dont une partie est en rapport. Egalement 20 gros bacanters des pruniers des pêchers, des neffiers, des [illegible] goyers et d'autres arbres tous en rapport. [illegible] terre est bien boisée de cyprès, frênes etc. [illegible] en outre un bon pâturage et un bon [illegible] d'épiceries, loué.
Avec l'habitation il sera vendu 10 [illegible] les instruments aratoires, tels que [illegible] charrues, herses, bêches, pelles, haches, [illegible] lettes, houes, couteaux à cannes, une [illegible] "Champion" à moissonner, des harnais, des outils ainsi que le foin et le maïs qui se trouvent [illegible] place et qui suffiront amplement aux [illegible] d'une année.
Une partie de la terre est cultivée en légumes et, en vertu d'un arrangement, le jardinier [illegible] avoir droit à la moitié de la récolte [illegible] comme compensation de ses services et de soins. Cette culture acquiert de [illegible] grâce aux facilités de transport que [illegible] tenant avec le Nord l'Est et l'Ouest, et elle [illegible] met de donner des bénéfices supérieurs ou moins égaux à ceux des grandes cultures.
La terre étant en excellent état de culture [illegible] tuée à proximité de la ville avec de bons [illegible] pour s'y rendre et pour transporter les [illegible] duits de l'habitation, l'achat de cette propriété [illegible] choix constitue un placement sur et [illegible] teur. Possession en sera donnée le 1er [illegible] 1881. La maison de résidence ne sera [illegible] que quinze jours après la conclusion de [la] vente.
Les personnes désireuses de visiter l'[habitation] pourront le faire en s'adressant à [illegible] sur les lieux.
Conditions—Un tiers comptant, et le [reste à] 2, 3 et 4 ans de crédit, l'option étant [illegible] l'acquéreur d'augmenter la somme à payer [comp]tant et de réduire la portion à solder à terme [illegible] d'un montant égal, payable tous les ans, [illegible] spécialement par hypothèque et [illegible] vendeur portant toutes les clauses [illegible] de 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de [la] vente jusqu'à parfait paiement. 5 0/0 d'[illegible] res d'avocat dans l'éventualité d'un procès [illegible] le recouvrement des billets. Les bâtisses et [amé]liorations devront être tenues assurées [illegible] moins un tiers de la somme due, et la [pol]ice transférée au vendeur. L'acquéreur [assu]mera le paiement des taxes dues et [illegible] en sus du prix d'adjudication. Titre [illegible]
L'acte de vente pardevant A. D. Doriocourt, [no]taire aux frais de l'acquéreur.
17 nov—au21,26,27,28—4,5,11décau16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Ilet de terre sur l'Avenue St-Charles —ET— Une résidence (cottage) dans le Troisième District.
Succession de C. A. W. Milhback—No [illegible] Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. [O'Connor] Encanteur—Bureau No 17 rue [illegible] SAMEDI 18 décembre 1880, à midi, [à la] Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, [en vertu d'] un décret de l'Honorable [illegible] A. Monroe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division C, rendu le [illegible] novembre 1880 il sera vendu à [l'encan,] faire de la succession de C. A. W. [Milhback] propriétés ci après décrites, à savoir:
1. L'ilet ou portion de terre situé dans [le] borné par les rues Nayades ou l'avenue St [Charles], les, Prytania Amelia et Antonine, [mesurant] [illegible] pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St [Charles] les, 417 pieds 6 pouces de face sur la rue [Anto]nine, 42 pieds de face à la rue Prytania, et [illegible] pieds de face à la rue Amelia. Le tout [illegible] certificat de B. C. Brown, voyer de la [ville] Jefferson, en date du 12 février 1869, [illegible] par référence à un acte pardevant [illegible] Barnett notaire, en date du 18 mars 1870.
2—PROPRIETE DU TROISIEME DIST[RICT]
Un lot de terre ensemble avec les [bâtisses et] améliorations qui s'y trouvent dans le [Troisième] District de cette ville dans l'ilet borné par [les] rues Dauphine, anciennement, Grande [illegible] Bourbon, anciennement Bagatelle, [illegible] anciennement Craps, et Union, mesurant [illegible] moins au pied français, 60 pieds de face à [la] rue Dauphine, sur une profondeur [illegible] pieds à la rue Dauphine et formant le coin [illegible] des dites rues. Les améliorations [illegible] un joli cottage presque neuf en bois à [illegible] avec mansarde, avec un grand corridor [illegible] une cuisine en bois à deux étages [illegible] trois lignes de chemins de fer urbains, [illegible] qu'à un ilet de la rue de l'Esplanade.
Termes et conditions de la vente—Pour [la] propriété fonctière un tiers comptant, le [reste à] crédit de un et deux ans du jour de la [vente en] billets des acquéreurs à leur propre ordre et [par] eux endossés, portant un intérêt de 8 pour [cent] par an du jour de la vente jusqu'à parfait [paie]ment, avec la clause pénale de 5 pour cent [d'ho]noraires d'avocat en cas de procès pour recou[vre]ment et le tout devant être garanti par hypo[thè]que spéciale et privilège de vendeur [sur] propriété vendue. Les améliorations [illegible] [com]plètement assurées et les polices [trans]férées aux détenteurs des billets, et les [ac]quéreurs devront assumer en sus du montant de [l'adjudication] le paiement de toutes taxes dues en 1881.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs [parde]vant Marcel T. Ducros, notaire, 18 rue [illegible]
14 nov—14,20,27—déc 4,11,12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'HABITATION SUCRIÈRE PHI[LLIPS]
Près de Centreville, dans la Paroisse Ste [Marie]
A l'encan, pour clore une Succession.
Succession de ROBERT McDOWELL.
No 41,608—Ci-devant Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, transférée au No 1341 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. [O'Connor] encanteur. Bureaux No 17 rue [illegible] let, Nouvelle-Orléans—MERCREDI, 29 [décem]bre 1880, à midi, à la Bourse d'encan St [Charles] dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en [vertu d'un] ordre de vente accordé par la ci-devant [illegible] Cour de District pour la paroisse d'Orléans, du dans l'affaire ci dessus le 10 janvier [illegible] sera vendu à l'encan la propriété ci-dessous dé[crite], à savoir:
Ce certain morceau de terre [illegible] une habitation sucrière, situé dans la [paroisse] Ste-Marie, dans cet Etat, près de la ville [de Cen]treville, et connu sous le nom de HABITAT[ION] PHILLIPS, ayant 200 arpents de [illegible] plus ou moins, bornée en partie au nord par [les] terres de Mme Shakespeare Allen, et en [partie] par les terres de Mme Cary et autres, à l'est [par] les terres de A. D. Stewart, maintenant celles [de] Constant A. Byrne, au sud par les terres [de la] succession de feu J. E. Lacy, et à l'ouest par [le] chemin de Bayou Sale, ensemble avec [les amélio]rations qui s'y trouvent, comprenant [maison] de résidence, quartiers, granges, [illegible] rie, moulin, machines bouilloires et tous [les] accessoires ustensiles d'habitation, [instruments] aratoires, mulets, charrettes, mais, &c. [qui se] trouvent maintenant et qui appartiennent à [l'ha]bitation, et assez de plant de cannes pour [illegible] à peu près 20 arpents, aussi à peu près 30 [arpents] de souche.
Conditions—Comptant: un dépôt de 10 [pour] cent sera requis au moment et lieu de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, [parde]vant John G. Eustis, notaire.
25 nov—25—déc 4, 11, 18, 25, 28, 29

PAR B. ONORATO.

Montres et chaines en or, linge de corps, [lingerie] et objets de Bohême, savons pour toilette, meubles de maison, bail &c.
Succession de Ernest Lefebvre — No 1140 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B.
PAR B. ONORATO, encanteur—Bureaux 45 rue Royale—MERCREDI, 2 décembre 1880, à 10 1/2 heures du matin au local No 41 rue Royale, entre celles Douane et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 novembre 1880, les objets ci dessous décrits, à savoir:
Le contenu du magasin No 41 de la rue Royale, comprenant meubles de maison de tous genres, linge de corps, chaussettes, objets de Bohême, savons pour toilette, montres et chaines en or ou bijouterie, aussi le privilège du bail du dit magasin expirant le 30 septembre 1881, à raison de $75 par mois payables d'avance.
Conditions comptant sur les lieux.
27nov—27—déc4, 8

Propriété sur la rue du Port, entre celles Urquhart et Morales, à l'encan—Succession de M. et Mme Henry Rahn—No 926—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.
PAR B. ONORATO, encanteur — Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 18 décembre 1880 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de district, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date 11 novembre 1880, la propriété ci-après décrite—
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, signé par le No 26 de l'ilet No 15, borné [par les] rues Port, St Ferdinand, Urquhart et [illegible] le dit lot mesure (au pied américain) 28 [pieds] pouces et 4 lignes de face à la rue Port, [sur une] profondeur de 131 pieds 6 pouces et 2 [lignes].
Conditions comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Eusebe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13, 27, déc 4, 11, 18.